

**Collectif  
des  
Riverains  
et  
Victimes  
du  
CMMP d'  
Aulnay-Sous-Bois (93600)**



Contact :  
Monsieur Gérard Voide  
21 rue du Commerce – Escalier 5  
94310 Orly  
tél/fax : 01 48 53 31 45  
Email : voide@aliceadsl.fr

octobre 2010

## **IL FAUT TERMINER LE CHANTIER DE DESAMIANAGE-DEPOLLUTION DE L'ANCIENNE USINE D'AMIANTE DU VIEUX PAYS D'AULNAY S/ BOIS**

Le désamiantage-déconstruction des bâtiments est terminé. Le chantier s'est déroulé sous confinement extérieur global étanche à l'air et à l'eau, comme le veut la loi et en dépit des obstacles et objections officielles. 5 ans de batailles et de pressions auprès des Ministères, Préfecture, Inspection du travail ... pour obtenir la simple application de la loi. Ainsi les ouvriers du chantier et les riverains ont été protégés.

Ce n'était pas du luxe. Rappelons que :

- l'ensemble des bâtiments était truffé d'amiante (jusqu'à 5 684 000 fibres par centimètres carré sur les charpentes (étude Véritas de 2006)
- la découverte d'amiante en duvet dans le grenier du bâtiment côté sur de Mitry, transporté par les oiseaux et jonchant le sol du trottoir
- la découverte d'amiante en poussière compressée sous la toiture du bâtiment côté impasse du Trianon
- la découverte d'amiante sous les dalles des ateliers, pourtant signalé de longue date par les associations. Cette dernière découverte en mai 2010 a déclenché une nouvelle procédure en justice de la part de la Municipalité (maître d'ouvrage) afin de faire payer le coût du chantier au CMMP pollueur qui a dissimulé cette pollution. Les associations viennent d'être acceptées dans cette procédure et participeront aux opérations d'expertise ; elles répondront à la convocation de l'experte sur le site le 19 octobre 2010.

### **Dernier problème, et de taille, la pollution du site en sous-sol :**

La procédure en justice a bloqué le chantier déclenchant la nomination d'une nouvelle expertise (la 26<sup>ème</sup> !). Les associations ont suivi le chantier tout au long de son déroulement. Des rapports de bonne collaboration se sont noués avec le maître d'œuvre. Il n'en a pas été de même avec les maîtres d'ouvrage réticents à nous communiquer les documents pourtant seuls moyens d'un réel contrôle. L'étude de la pollution du sous-sol a néanmoins été remise aux associations le 17 septembre 2010. Elle confirme que :

1. **le sol est truffé d'amiante** sur la totalité de la surface du site (6140 m<sup>2</sup>) et ce jusqu'à 3 mètres de profondeur. *Question* : peut-être plus ?
2. **La poussière de zircon radioactif** est présente en surface comme le confirme le laboratoire indépendant CRIIRAD que nous avions proposé dès le départ. Curieusement, il n'a pas été recherché le zircon en profondeur. *Question* : pour quelle raison ?

3. **D'autres polluants** (prévisibles nous l'avions dit) sont également présents dans le sol en profondeur :

- a. des hydrocarbures (dans 6 échantillons sur 8) côté rue de Mitry comme rue de l'Industrie à 1,5 et 2,5 mètres de profondeur
- b. des PCB (polychlorobiphényles) côté rue de Mitry à 50 cm dans le sol
- c. des ETM (éléments traces métaux) plomb, cuivre, nickel, zinc, mercure, cadmium, jusqu'à 1,40 mètre de profondeur côté rue de Mitry et à 3 mètres côté rue de l'Industrie.

### **Quelle solution retenir pour la dépollution du sous-sol ?**

1. **L'enlèvement des terres polluées**, soit 3 mètres de profondeur sur 6 140 m<sup>2</sup> de surface générerait des tonnes à mettre en décharge classée ; les professionnels avancent un coût financier démesuré. Question : aurions-nous la certitude d'une absence de pollution au-delà des 3 mètres de profondeur ?
2. Solution envisagée par les professionnels : **mise à niveau du sol** à la même altitude (différentes hauteurs actuellement), **enlèvement de 30 cm de profondeur de terre** seulement et **pose d'un « géotextile »**, matériau censé faire bouclier et rôle de grillage d'alerte, **et apport de terre propre** (à priori pas de construction mais si édification d'un immeuble pas de fondations en sous-sol mais sur pilotis). Questions : quelle garantie d'efficacité de ce « bouclier », quelle intégrité dans le temps ? le coût moindre évoqué ne peut être un critère de choix, même si dans l'état actuel, ce sont bien les Aulnaysiens qui paieront l'addition ! l'étude, nous l'apprenons, est basée sur un projet municipal de « plateau multisports associé au groupe scolaire Bourg ».

### **3. Les associations ont demandé :**

- a. De chiffrer l'enlèvement des terres polluées
- b. D'envisager, faute de mieux, et de chiffrer une solution « sarcophage » qui emprisonnerait définitivement la pollution du sous-sol avec : une surveillance des gaz et mouvements des eaux souterraines, une mémorisation sur documents officiels de la pollution emprisonnée, une information claire et visible au public sur le site même et une restriction de l'utilisation du site
- c. De sonder le sous-sol de la cour de l'école. Quelle que soit la solution de réhabilitation employée (dalle béton ou autre), les parents d'élèves et les enseignants doivent savoir ce qu'il y a sous leurs pieds
- d. D'établir une procédure pour sécuriser les personnels fossoyeurs et le public du cimetière mitoyen lors d'ouverture des tombes, le sous-sol du cimetière qui n'a pas été sondé est à coup sur pollué (8 fibres d'amiante par litre d'air ont été enregistrées par un capteur à la Toussaint 2009). Des précautions s'imposent (des anciens travailleurs du cimetière sont parmi les victimes).

### **Sur toutes ces questions, nous n'avons toujours pas de réponses.**

Dans tous les cas, les solutions à trouver doivent faire l'objet d'un consensus le plus large possible entre les élus, les professionnels, les associations, les parents d'élèves, les enseignants et la population, après concertation et débat.

**Le temps presse** : l'école provisoire fatigue tout le monde et les bâches posées sur le sol du CMMP ne peuvent constituer une sécurité durable.

## **Le comité de pilotage :**

La Municipalité a pris la décision de cette création à laquelle se sont jointes les associations, en vue de rechercher les victimes, assurer un suivi médical des populations exposées et entreprendre un devoir de mémoire.

### **Les associations s'inquiètent déjà :**

- La rencontre Maire/Prefet en juin dernier n'a rien donné
- L'Académie refuse de donner la liste des élèves de l'école du Bourg qui permettrait un travail de recensement

Les bonnes volontés ne manquent pas côté Mairie, associations, professionnels de santé ; même la Haute Autorité de Santé préconise ce recensement.

Mais il faut des moyens : payer un chercheur, ouvrir les archives, etc ...

Les élus, professionnels, associations, sont convenus de rencontrer ensemble l'Agence Régionale de la Santé qui détient les clefs du problème. La décision est politique. La liste des victimes s'allonge.

Les associations recensent 93 malades (54 sont décédés) la moitié contaminée pour avoir habité dans le quartier. 23 sont des malades du mésothéliome (cancer très rare de la plèvre provoqué par l'amiante), d'autres sont des maladies provoquées par des radiations nucléaires (cancers des os, du foie, des ovaires, de la prostate, de la tyroïde, des sinus) avec pour cause le zircon ?

Combien faut-il de malades et de morts pour décider les officiels ?

### **La lutte continue, nous comptons sur vous.**

Vous pouvez nous adresser vos suggestions, vos soutiens par mails, fax ou téléphone. Egalement vos dons à l'ordre de Ban Asbestos France, ou des timbres, à adresser à N. Voide, 21 rue du Commerce, esc. 5, 94310 Orly.

**Nous sommes à la disposition des victimes et personnes exposées  
pour une aide administrative et judiciaire.**

Déjà 50 familles sont indemnisées ou en cours de l'être.

Contactez nous.